

agreements were concluded under the umbrella of the Multi-Fibre Arrangement (the MFA) of GATT. A broad range of products is on the Import Control List (the ICL), under the authority of section 5(1)(e) of the *Export and Import Permits Act*, to implement the system.

Canada's existing textile and clothing sector policy was originally announced in 1986, when the Government of Canada affirmed its commitment to maintain a viable level of domestic textile and clothing production and to ensure, through an effective import restraint regime, that these industries have a stable environment in which to plan long-term solutions to import-related problems. The policy seeks to moderate import growth rates and to control import surges. Accordingly, new restraint measures are introduced whenever low-cost imports injure Canadian production or threaten to do so.

In 1994, quotas that Canada had previously applied unilaterally to imports from Laos, Lebanon, Oman and Syria were converted to restraints based on bilateral agreements on selected products. In addition, new quotas were agreed to bilaterally on underwear from Bangladesh, Costa Rica, India, Jamaica and Mauritius, and on tailored-collar shirts from Cuba and (subject to confirmation) from Russia. Tailored-collar shirts, pants, woven shirts and blouses and winter outerwear from Myanmar and winter outerwear from Mauritius also became subject to quotas, and restraints on imports from South Africa and Vietnam were lifted.

All new measures in 1994—both bilateral and unilateral—were taken in accordance with MFA provisions and were notified to the Textiles Surveillance Body (TSB) of the MFA. By the end of 1994, Canada applied quotas to imports from 43 countries, 38 of which had bilateral arrangements with Canada. The remaining five countries were still subject to unilateral quotas.

étaient conclus sous le régime de l'Arrangement multifibres (AMF) du GATT. Aux fins de l'application du régime, la Liste des marchandises d'importation contrôlée (LMIC) établie en vertu de l'alinéa 5(1) e) de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* comprend une vaste gamme de produits.

L'actuelle politique canadienne visant le secteur des textiles et des vêtements a été annoncée en 1986 par le gouvernement du Canada, qui confirmait ainsi son engagement à maintenir un niveau viable de production de textiles et de vêtements au Canada et à garantir, par un régime efficace de limitation des importations, que ces industries jouissent d'un environnement stable favorisant la recherche de solutions à long terme à leurs problèmes liés aux importations. La politique vise à modérer les taux de croissance des importations et à contrôler les poussées subites des importations. C'est pourquoi de nouvelles mesures de limitation sont introduites lorsque des importations à faible coût portent préjudice à la production canadienne ou menacent de le faire.

En 1994, les contingents que le Canada avait appliqués unilatéralement à l'égard des importations en provenance du Laos, du Liban, de l'Oman et de la Syrie ont été transformés en restrictions basées sur des accords bilatéraux visant certains produits. En outre, de nouveaux contingents ont été convenus bilatéralement à l'égard de sous-vêtements en provenance du Bangladesh, du Costa Rica, de l'Inde, de la Jamaïque et de l'île Maurice, ainsi que des chemises à col façonné, de Cuba et (sous réserve de confirmation) de Russie. Les chemises à col façonné, les pantalons, les chemises et les chemisiers tissés et les survêtements d'hiver en provenance du Myanmar et de Maurice ont aussi été contingentés; par contre les restrictions visant les importations en provenance de l'Afrique du Sud et du Viêt-Nam ont été levées.

Toutes ces nouvelles mesures, bilatérales et unilatérales ont été prises conformément aux dispositions de l'AMF et ont été notifiées à l'Organe de surveillance des textiles (OST). À la fin de 1994, des contingents visaient les importations provenant de 43 pays, dont 38 avaient conclu un accord bilatéral avec le Canada. Les produits importés des cinq autres pays faisaient encore l'objet de contingents unilatéraux.